

2024 RAPPORT D'ACTIVITÉ

ASSISTANCE JURIDIQUE AUX EXILÉ·ES
THESSALONIQUE, GRÈCE DU NORD



*Apporter une aide juridique aux exilé·es
Défendre le droit d'asile*

Table des matières

Carte d'identité	3
Contexte de notre action	4
Notre impact en 2024	6
Les participant·es au programme	7
Faits marquants	8
Accès à l'asile et information	10
Aide juridique et représentation	12
Immersion dans notre action	15
Plaidoyer et communication	16
Développement	22
Situation financière en 2024	23
Annexe : schéma de la procédure d'asile	24

© EQUAL LEGAL AID 2025

Tous droits réservés. Ce rapport est la propriété intellectuelle et juridique de Equal Legal Aid et ne peut être dupliqué, recopié ou utilisé sans autorisation écrite.
Pour toutes questions : contact@equallegalaid.org



Carte d'identité

Nom :	Equal Legal Aid (ELA)
Statut :	Association loi de 1901
Date de création :	Juin 2019
Site internet :	https://www.equallegalaid.org/
Email :	contact@equallegalaid.org
Numéro RNA :	W595935578
Siège :	9 rue des fabricants, 59100 Roubaix, FRANCE - SIREN : 892475252
Succursale :	5 rue Orfanidou, 54626 Thessalonique, GRÈCE - AFM : 996634870
Coordonnées bancaires:	IBAN : FR76 1027 8027 3900 0529 6060 137 - BIC : CMCIFR2A

L'association Equal Legal Aid (**ELA**) est une association à but non lucratif dont l'objet est l'information, l'orientation, et l'accompagnement individualisés des demandeur·ses d'asile et réfugié·es dans le cadre de leurs différentes démarches sur le territoire de l'Union européenne. En particulier, l'association fournit des **services juridiques pro bono aux personnes déplacées présentes en Grèce du nord** dans le cadre de leurs procédures d'asile.

Notre but : défendre le droit d'asile

L'association Equal Legal Aid **défend et promeut le droit fondamental qu'est l'asile, aujourd'hui plus que jamais menacé en Grèce et en Europe**. Pour assurer l'accès à ce droit, l'association met en œuvre un programme exhaustif de services juridiques en soutien aux personnes exilé·es. En outre, notre association s'investit dans des actions de plaidoyer et de communication pour informer sur le droit d'asile et les atteintes inacceptables qui lui sont portées.

Nos valeurs :

EMANCIPATION

Le régime juridique de l'asile s'est considérablement complexifié, notamment en Grèce, devenant impraticable sans l'assistance d'un·e spécialiste. Les personnes déplacées sont paralysées à tous les niveaux : dans leur procédure d'asile et dans leur intégration. Notre association vise à les informer de leurs droits, pour qu'elles puissent prendre des décisions éclairées, comprendre et jouer un rôle actif dans leur(s) procédure(s), et commencer à (re)construire leur avenir de façon autonome.



INDÉPENDANCE

Nous sommes politiquement et financièrement indépendant·es de tout gouvernement, idéologie, intérêt économique ou religion. Notre indépendance garantit notre liberté d'expression et d'action et est gage de résilience.

SOLIDARITÉ

La crise de l'accueil et de l'asile que connaît l'Europe depuis 2015 met en péril le droit fondamental à l'asile et remet en cause le principe de solidarité. La société civile européenne doit revendiquer sans équivoque la prévalence du droit d'asile et la dignité des personnes déplacées

Contexte de notre action

L'association Equal Legal Aid est active dans la région du nord de la Grèce. Celle-ci inclut les régions de Thessalie, Thrace et Macédoine centrale. ELA est basée à Thessalonique, la capitale administrative de la Macédoine centrale, pour des raisons de commodité. L'emplacement central de la ville permet d'atteindre facilement les 15 camps de réfugiés situés dans la région.



L'érosion flagrante du droit d'asile en Europe

Partout en Europe, le droit d'asile est remis en cause dans son principe et ses applications. Le Pacte européen sur l'asile et les migrations est symptomatique de ce net recul. Destiné à redistribuer plus équitablement le poids des migrations et à rationaliser les procédures d'asile, ses dispositions vont en réalité bien plus loin¹. Elles consacrent au niveau européen les mesures dissuasives appliquées en Grèce, avec les conséquences dramatiques que l'on connaît. En effet, la Grèce a été précurseuse dans la mise en œuvre d'une des politiques migratoires les plus délétères d'Europe, dont les camps de réfugié-es - construits avec les deniers européens - sont le triste symbole.

À l'instar de l'Italie et de l'Espagne, la situation géographique de la Grèce en fait l'une des portes d'entrée en Europe pour les personnes en quête de protection. En vertu du droit européen, une demande d'asile ne peut être examinée que par un seul pays. La Grèce, souvent premier pays européen dans lequel entre un-e demandeur-se d'asile, est responsable de l'examen de la demande. Les arrivées en Grèce sont en augmentation constante depuis 2022 et la fin de la pandémie. 2024 est la deuxième année avec le plus d'arrivées, depuis 2015/2026.²

La montée de la violence à l'encontre des demandeur·ses d'asile

Depuis son élection en 2019, le parti au pouvoir en Grèce, Nouvelle Démocratie, utilise des méthodes grossières et meurtrières pour atteindre un objectif

clair et évident : réduire à tout prix le nombre de migrant·es, ce dont le gouvernement grec se targue à tout-va, non seulement dans les médias, mais aussi devant les instances politiques européennes.

Cet objectif est poursuivi de façon quasi chirurgicale, et par tous les moyens : harcèlement des exilé·es par les autorités, détention dans des prisons dystopiques, harcèlement administratif, déportations, criminalisation de la solidarité et persécution des activistes et défenseur·es des droits des migrant·es, et enfin militarisation extrême de la frontière avec la Turquie et refoulements illégaux en masse. La violence institutionnelle et policière atteint son paroxysme en Grèce, et un climat de peur s'est installé au sein des communautés et de la société civile.

L'urgence à soutenir les exilé·es en Grèce

En 2024, les organisations de soutien aux personnes déplacées ont à nouveau fait face à une réduction drastique de leurs subsides. Cette baisse de financement s'explique autant par l'émergence de nouvelles crises humanitaires dans d'autres régions du monde, le contexte inflationniste actuel que par les politiques xénophobes en Europe. Pourtant les besoins en services de première nécessité pour les demandeur·ses d'asile (dont l'assistance juridique) sont toujours aussi prégnants. La détérioration des conditions de vie et les violations systématiques des droits humains, malgré les innombrables appels des organisations de la société civile, exigent une vigilance sans relâche et une lutte implacable.

1. Lire nos commentaires sur le pacte : [Le nouveau pacte européen sur la migration et l'asile, une menace pour les valeurs européennes](#) (mars 2024) Les circonvolutions du pacte européen sur l'asile, [partie 1 : Crise et instrumentalisation](#) (avril 2023) ; [partie 2 : la procédure de filtrage aux frontières extérieures de l'UE](#) (mai 2023).

2. [Portail opérationnel du HCR](#), mise à jour du 9 février 2025.

Des conditions “chaotiques et indignes”

Les conditions de vie dégradantes dans les camps de réfugiés surpeuplés, imposées aux exilé-es, compromettent à la fois leur santé et portent atteinte à leur dignité.³ L'accès à l'eau potable et à la nourriture y est gravement insuffisant, bien en deçà des apports nutritionnels recommandés.⁴ Cette pénurie organisée aggrave la crise humanitaire généralisée au sein des camps de réfugié-es grecs.

En outre, les demandeurs-es d'asile ont été privé-es de la maigre allocation financière qui leur est due de mai à septembre 2024.⁵ Cette aide financière, d'un montant de 75€/personne, doit être versée aux demandeur-ses d'asile résidant dans les camps de réfugié-s, pour leur permettre de subvenir à leurs besoins. Résidant dans des camps isolés, loin des centres urbains, cette aide financière est vitale. Les autorités ne se sont pas expliquées sur les raisons de cette interruption qui a mis en difficulté des milliers de personnes.

Enfin, de mai à décembre 2024, l'interprétation aux services grecs de l'asile et au sein des camps a été interrompue, faute de paiement par les autorités grecques de leur principal prestataire. L'absence d'interprétation a de graves conséquences : pas ou peu d'accès aux informations dans les camps ou aux services de l'asile, impossibilité de déposer une demande d'asile, retard systématique des procédures d'asile, pas d'accès aux soins. Outre l'impact évident sur les droits fondamentaux, c'est tout le système de l'accueil qui se trouve ébranlé.

Des droits en péril

Accéder à l'asile est plus que jamais un parcours du combattant pour les exilé-es :

- **Barrières techniques et administratives** : Les plateformes en ligne, censées faciliter les démarches, sont souvent inutilisables, rendant impossible le dépôt des demandes d'asile. La reconnaissance des situations de vulnérabilité, essentielle pour l'accueil adéquat des exilé-es, n'est plus assurée, sans personnel compétent. En combinant inefficacité administrative et barrières techniques, les autorités limitent délibérément l'accès à l'asile.
- **Procédures longues et complexes** : Emaillées de délais interminables, les entretiens repoussés à fin 2025, les procédures plongent les exilé-es dans une insécurité juridique prolongée.

- **Aide juridictionnelle insuffisante** : Alors même que les délais en droit d'asile sont très courts, l'aide juridictionnelle est dysfonctionnelle et insuffisante.

Ces pratiques et politiques ne sont pas seulement des attaques contre le droit d'asile, mais aussi des violations flagrantes des droits et garanties procédurales, et notamment : les droits à un avocat, à une information claire et compréhensible dans un langage connu, à un recours effectif et à un procès équitable.

Ces manquements répétés aux droits fondamentaux des personnes exilées illustrent le mépris absolu des pouvoirs publics à leur égard et une gestion irresponsable des deniers publics européens, mais aussi l'arrogance d'un gouvernement qui n'a eu de cesse de bafouer le droit européen et international depuis son élection en 2019. Ces violations s'inscrivent dans une logique implacable de surenchère dans les abus, souvent irréparables, toujours impunis.

Dans un espace civique toujours plus restreint, et face aux attaques incessantes contre les exilé-es en mer et sur terre, l'action des associations comme ELA est fondamentale. Il est aujourd'hui impossible d'obtenir le statut de réfugié sans l'aide d'un-e avocat-e. Nous sommes plus que jamais déterminé-es à la prodiguer.

Depuis 2020, **60 personnes** se sont relayées au sein de notre structure et ont contribué à ce projet en permettant la fourniture de services juridiques de qualité. Nous les remercions chaleureusement ainsi que nos soutiens et donateurs.

Continuons à nous battre pour que chaque personne arrivant en Europe voie ses droits respectés et sa dignité protégée.

Rappelons que les droits à la vie, à la sécurité et à la liberté sont absolus, partout et pour tous-tes.

Prodiguons une aide juridique aux exilé-es, Défendons le droit d'asile.

3. Rapports d'enquête soumis au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe par Equal Legal Aid, I Have Rights et Mobile Info Team en août 2024 et janvier 2025, dans le cadre du contrôle périodique de l'exécution de l'arrêt M.S.S. c. Grèce.

4. Rapport du Comité anti-torture du Conseil de l'Europe, juillet 2024.

5. Lire notre communiqué, publié en septembre 2024.

Notre impact en 2024



**78 permanences
juridiques**



**839 requêtes traitées
sur notre hotline**



**38 dossiers référés par
nos partenaires**

#1 Accès à l'asile et aux droits



**723 demandeur·ses
d'asile assisté·es**



**542 procédures
prises en charge**



**904 consultations
juridiques**



**14 avocat·es
déployé·es**



**308 préparations aux
entretiens d'asile**



**132 appels devant les
instances grecques**

#2 Aide juridique et représentation



**3 publications et
rapports spécialisés**



7 newsletters

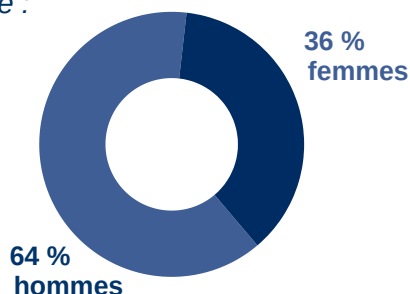


**6 campagnes de
communication**

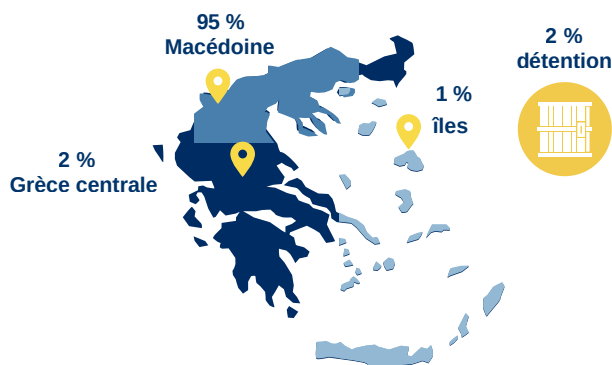
#3 Plaidoyer et communication

Les participant·es*

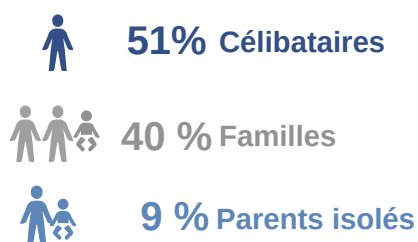
Genre :



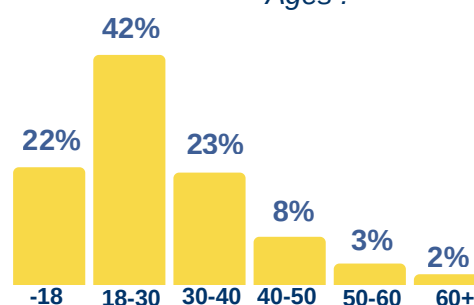
Localisation en Grèce :



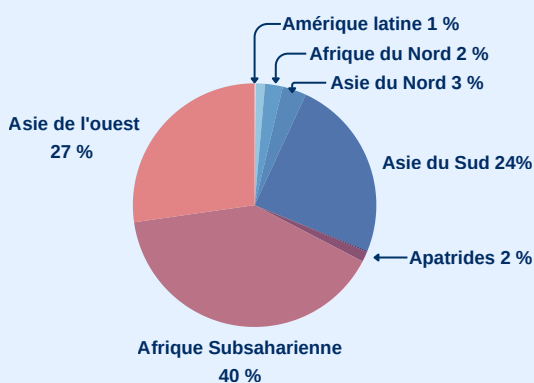
Statut familial :



Âges :



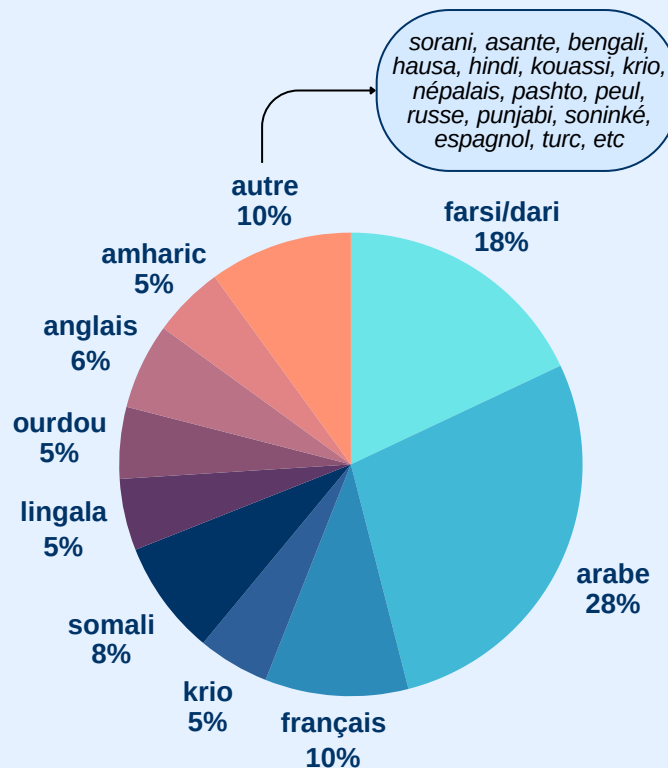
46 PAYS D'ORIGINE



PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE

- | | |
|-----------------------|-----------------------|
| 1. Syrie - 17 % | 4. Sierra Leone - 7 % |
| 2. Afghanistan - 16 % | 5. Irak - 7 % |
| 3. RD Congo - 7 % | 6. Somalie - 7 % |

37 LANGUES PARLÉES



Faits marquants 2024

En Grèce et en Europe

Mai 2024

Suspension du versement de l'allocation mensuelle aux demandeur·ses d'asile

De mai à septembre 2024, aucune allocation mensuelle n'a été versée aux demandeur·ses d'asile en Grèce. Le programme d'assistance financière est financé par le Fonds asile, migration et intégration (AMIF) de l'UE. Il vise à permettre à la Grèce de respecter ses obligations et fournir aux demandeur·ses d'asile des conditions matérielles d'accueil dignes. Cette situation a affecté des milliers de personnes, y compris des familles et des personnes vulnérables, qui dépendent de l'aide de l'État alors qu'elles vivent dans des camps éloignés, loin des zones urbaines et sans transport public fiable.

[Lire le communiqué publié en septembre 2024 par ELA et 18 organisations](#)

14 mai 2024

Adoption du nouveau Pacte Européen sur l'asile et la migration

Après de longues négociations et malgré les inquiétudes des ONG, le Conseil de l'UE a finalement adopté le Pacte européen sur les migrations et l'asile. Ce dernier comprend un ensemble complexe de dix dossiers législatifs destinés à réformer le système d'immigration et d'asile de l'UE en établissant « une solution européenne » aux défis de l'immigration. Il s'agit de donner la priorité à des « frontières européennes plus sûres », à des « procédures d'asile et de retours plus rapides et plus efficaces » et à une « plus grande solidarité avec les États membres aux frontières extérieures ». En pratique, le Pacte entérine le modèle de réception « à la grecque » et ses violations des droits. Il a été massivement critiqué par les défenseur·ses des droits et les acteur·rices de la société civile, qui y voient un texte profondément attentatoire aux droits humains.

14 mai 2024

Suspension des services d'interprétation aux bureaux d'asile

En mai 2024, le prestataire de services d'interprétation, l'ONG Metadrasi, a suspendu ses activités après des mois de retards de paiement de la part du ministère grec des migrations. Le ministère n'a pas pu ou n'a pas voulu résoudre ce problème, qui a persisté jusqu'à janvier 2025. Dans la pratique, la suspension des services d'interprétation a eu des conséquences désastreuses, entraînant de graves perturbations dans la possibilité d'introduire et de traiter les demandes d'asile, ainsi que des retards et des reports des entretiens d'asile, laissant les personnes dans l'incertitude juridique et créant un énorme arriéré d'affaires. L'absence de services d'interprétation a eu d'autres conséquences négatives : sans interprète dans les camps de réfugié·es, l'accès aux soins de santé a été profondément entravé. De même, la vulnérabilité des demandeur·ses d'asile ne peut pas être détectée sans interprétation appropriée, ce qui affecte la protection et l'accès aux soins de personnes souffrant de maladies chroniques ou ayant des besoins médicaux urgents ou complexes.

[Lire la lettre envoyée aux autorités en novembre 2024 par ELA et 35 organisations](#)

9 juin 2024

Elections européennes

Lors des élections européennes de juin, les partis centre-droit et conservateurs arrivent en tête, loin devant les verts et la gauche. Ces résultats suscitent l'inquiétude. Bien que toujours minoritaire, la percée fulgurante de l'extrême droite en France, en Allemagne, en Italie, en Belgique et en Autriche a permis à ce parti de récupérer davantage de sièges et jouera un rôle crucial dans l'élaboration du prochain leadership et politiques de l'UE.

1er juillet 2024

Lancement du programme Hippocrates dans les camps grecs

Le programme a pour objet la fourniture de soins médicaux et psychosociaux au sein des camps de réfugié·es grecs, sous la responsabilité du Ministère des Migrations et de l'Office International des Migrations (OIM), financé par le Fonds Européen AMIF. Si l'initiative semble de prime abord louable, son exécution est laborieuse. Des mois après le lancement du programme, les dysfonctionnements sont légion, notamment une grave pénurie de personnel qui affecte l'accès aux soins.

11 novembre 2024

Suspension de l'aide juridictionnelle aux demandeurs d'asile

Les barreaux d'Athènes et de Thessalonique ont déclaré qu'ils n'assureraient pas la fourniture de l'aide juridictionnelle dans le cadre des procédures d'asile jusqu'à nouvel ordre. Cette abstention fait suite au non-paiement par le Ministère des Migrations grec des avocat·es de l'aide juridictionnelle depuis novembre 2023. L'abstention vise à dénoncer l'absence de paiement alors même que les fonds de l'UE destinés à l'aide juridictionnelle ont été versés. L'abstention a été déclarée le 11 novembre 2024 et prolongée trois fois jusqu'au 24 janvier 2025. En pratique, cela signifie que les demandeur·ses d'asile n'ont bénéficié d'aucune aide juridictionnelle en appel depuis le début du mois de novembre 2024.

7 janvier 2025

La Grèce condamnée par la CEDH pour refoulement illégal

Le 7 janvier 2025, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a condamné la Grèce à indemniser la victime d'un refoulement illégal vers la Turquie à hauteur de 20 000 euros. Il s'agit d'un jugement historique qui vient enfin condamner une pratique délétère et meurtrière dénoncée avec force depuis des années par la société civile.

4 octobre 2024

Décision préjudicielle de la CJUE sur la Turquie

En février 2023, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) avait été saisie par le Conseil d'État grec d'une demande de décision préjudicielle sur la désignation de la Turquie comme pays tiers sûr, pour les demandeur·ses d'asile originaires de Syrie, d'Afghanistan, de Somalie, du Pakistan et du Bangladesh. Cette décision prise par l'État grec en 2021, a conduit à une situation kafkaïenne où les demandeur·ses d'asile dont la demande d'asile a été rejetée sur ce fondement, sont dans l'impossibilité d'être réadmis·es en Turquie et bloqué·es dans un vide juridique.

Le vendredi 4 octobre 2024, la CJUE a jugé que les États membres ne peuvent pas rejeter une demande d'asile sur ce fondement, dans les cas où ils ont établi que la réadmission n'est pas possible. Toutefois, la Cour a admis qu'un pays peut être désigné comme pays tiers sûr, même s'il a suspendu l'admission ou la réadmission de demandeur·ses d'asile sur son territoire.

Décembre 2024

Les syrien·nes réfugié·es en Europe dans l'incertitude après la chute de Bachar al-Assad

Dès la chute du régime de Bachar el-Assad, plusieurs pays européens ont suspendu le traitement des demandes d'asile de personnes syriennes. Cette décision, justifiée par la nécessité de réévaluer la situation en Syrie, pose plusieurs problèmes. Elle contrevient d'abord au principe de non-refoulement, central en droit international, qui interdit l'expulsion de personnes vers des pays où elles encourent un risque de persécution. Elle plonge en outre les demandeur·euses d'asile dans une incertitude prolongée et les expose à des conditions de vie précaires, en dépit de droits acquis. Cette décision semble aussi prématurée, car la situation en Syrie reste volatile et de nombreuses régions du pays sont toujours dévastées par le conflit. ELA exprime sa ferme opposition à ces pratiques, qui menacent la sécurité et les droits des réfugié·es syrien·nes en Europe.

Accès à l'asile et information

Etat des lieux

Les modifications apportées au cadre juridique de la Grèce en matière d'asile et d'accueil ont pour conséquence **l'encampement généralisé** de tou·tes les demandeur·ses d'asile, peu important leur vulnérabilité. Simultanément, le retrait des organisations internationales des camps de réfugié·es a eu pour conséquence de restreindre la disponibilité de services pourtant essentiels dans ces camps. L'**isolement** des demandeur·ses d'asile est encore exacerbé par leur mobilité réduite, la majorité des camps de réfugié·es n'étant pas desservis par les transports publics. La situation est encore plus grave pour les demandeur·ses d'asile débouté·es qui tentent de faire appel : **sans document en règle, ils·elles risquent d'être refoulé·es illégalement et sont tout simplement dans l'incapacité de se déplacer.**

Qu'en est-il de l'aide juridique dans les camps ?

Les autorités et les organisations internationales chargées de la gestion des sites ne fournissent plus d'assistance juridique à l'intérieur des camps de réfugié·es depuis 2023. Les demandeur·ses d'asile peinent à trouver des informations fiables et un soutien individuel, indispensables à l'exercice effectif de leur droit d'asile. Les difficultés se sont encore accentuées après mai 2024, en l'absence d'interprètes dans les camps et aux services de l'asile.

Les besoins identifiés

Les demandeur·ses d'asile ont besoin d'accéder en temps utile à des informations précises sur les procédures d'asile, en particulier aux premiers stades de leur demande. Leur mobilité restreinte, couplée à leurs transferts fréquents d'une structure à l'autre et au traitement rapide des demandes d'asile, constituent des entraves importantes à l'accès aux services juridiques. En conséquence, les activités de proximité sont plus que jamais essentielles. Pour preuve, les demandes d'aide juridique adressées à notre ligne d'assistance téléphonique ont explosé de 30% en 2024, illustrant de façon criante les défaillances et les besoins en matière de diffusion de l'information.

*Les activités de proximité ou de sensibilisation consistent à fournir des services professionnels à un groupe de personnes qui n'y auraient pas accès autrement. Ces activités se déroulent là où se trouvent les personnes qui en ont besoin. La composante clé de cette **approche « d'aller vers »** est la mobilité des pourvoyeur·ses de services.*

Au sein d'ELA, nous nous sommes toujours engagé·es à consacrer du temps et des ressources aux activités de proximité, en veillant à ce que notre organisation soit flexible et en mesure d'offrir rapidement et efficacement des informations où et quand cela est nécessaire. Cela fait partie de l'ADN de notre structure et ce volet de notre programme est aujourd'hui primordial. L'efficacité de nos activités de sensibilisation dépend de notre présence régulière et à notre visibilité au sein des communautés et à la bonne compréhension de notre champ d'action par nos partenaires locaux.

LES DÉFIS À RELEVÉ

- Assurer une présence régulière à proximité immédiate des sites où l'accès à l'information est le plus difficile (c'est-à-dire les camps les plus isolés) ;
- Surmonter la distance géographique et gérer efficacement notre temps et nos ressources limitées ;
- Traiter les demandes dans les meilleurs délais, gérer les urgences et les échéances rapprochées ;
- Maintenir le même niveau de qualité et d'attention dans les services juridiques fournis, malgré l'augmentation du nombre de cas pris en charge.

Nos objectifs :

- Améliorer l'accès à l'asile dans le nord de la Grèce
- Sensibiliser les communautés à l'asile et ses composantes
- Renforcer la compréhension de la procédure d'asile et du cadre européen de l'asile
- Développer la visibilité de notre projet et de notre programme

Les activités :



Une hotline disponible de 9h à 18h pour contacter directement des avocat·es



Des permanences juridiques à proximité des camps de réfugié·es



Des consultations individuelles pour conseiller sur la procédure et les droits



Des ateliers d'information en groupe (organisés avec nos partenaires)

Principale évolution 2023/2024: Pour faire face à la hausse significative de demandes sur la hotline, deux avocat·es et/ou juristes bénévoles traitent des demandes en continu, sous la supervision de notre coordinateur·trice et des avocates de l'équipe.

2024 EN CHIFFRES



Camps de réfugié·es dans le nord de la Grèce

Permanences juridiques

78 permanences juridiques organisées avec nos partenaires locaux, dans **5 lieux** (périphérie de Thessalonique lors de la distribution de repas, Ioannina, Kavala, Polykastro, Lagkadikia)

Ligne d'assistance téléphonique

839 demandes traitées sur notre ligne d'assistance téléphonique, soit une augmentation de **+30%** des demandes en 2024.

Renvois vers notre structure

38 renvois vers notre structure par d'autres acteurs, dont **73%** concernent des personnes vulnérables.

Bilan et rétrospective de l'année

Le nombre de demandes d'assistance juridique traité sur la hotline, en personne pendant les permanences juridiques ou après un renvoi, est très élevé à ELA. La majorité des demandes reçues en 2024 concernait la préparation et l'accompagnement aux entretiens d'asile, la représentation en appel, et les demandes de réexamen, comme en 2023, confirmant **des besoins nets et stables**. 88% des demandes reçues correspondaient aux champs d'intervention géographique et matériel de l'association, démontrant une bonne compréhension de notre programme par nos partenaires et au sein des communautés. Les demandes concernaient en majorité des **personnes syriennes** (27%), **afghanes** (9%), **somaliennes** (7%), avec une nette augmentation de demandes de personnes **erythréennes** (6%) et **sierra leonaises** (11%).

35% des demandes ont fait l'objet d'un **accompagnement de longue durée** par notre équipe. 38% ont été résolues rapidement par la provision d'informations juridiques pertinentes. 12% ont fait l'objet d'un renvoi vers d'autres structures plus compétentes, pour les demandes ne rentrant pas dans le champ d'intervention d'ELA. Enfin, 12% des requêtes n'ont pu recevoir l'accompagnement nécessaire, faute de ressources et de disponibilités.

Aide juridique et représentation

Etat des lieux

Les modifications récentes du cadre juridique de l'asile ont abouti à une procédure de plus en plus complexe : les obstacles procéduraux se sont multipliés, de même que les procédures de recevabilité. La procédure d'asile « ordinaire » ne s'applique plus qu'à une minorité de cas, la plupart des autres étant soumis à des procédures exceptionnelles. Sans soutien juridique, les demandeur·ses d'asile ne sont pas en mesure de présenter leur demande de manière adéquate. D'ailleurs, le nombre de dossiers rejetés pour vices de procédure ou irrecevabilité a explosé, les demandeur·ses d'asile se voyant refuser la protection sans que leur cas ait jamais été entendu par les autorités. Mais trouver un·e avocat·e reste un défi. En outre, les frais de justice en Grèce restent incroyablement élevés, ce qui constitue un autre obstacle à l'accès à la justice.

En quoi consistent l'assistance juridique et la représentation ?

L'assistance juridique couvre un large éventail de services, allant de l'orientation initiale à la représentation en justice. Il s'agit tout d'abord de fournir des conseils et d'informer une personne en fonction de sa situation personnelle. Au-delà de l'assistance juridique initiale, la représentation peut s'avérer nécessaire après une décision négative, lorsque l'affaire est portée devant un tribunal. En général, l'assistance juridique et la représentation suivent une **approche centrée sur la personne**, ses besoins spécifiques et la défense de ses droits.

Les besoins identifiés

Les demandeur·ses d'asile doivent pouvoir exercer leur droit à l'asile et à un recours effectif. Idéalement, l'assistance juridique devrait être fournie par la même personne à chaque étape de la procédure. L'assistance doit également être apportée en temps utile, car les délais sont généralement courts. En résumé, l'assistance juridique doit être accessible, rapide, complète et minutieuse. Il est également important que l'accès à l'assistance juridique et à la représentation soit inconditionnel, c'est-à-dire universellement disponible, sans aucun critère fondé sur la demande, le genre ou l'âge. Pour ELA, l'assistance juridique et la représentation forment la continuation naturelle des activités de sensibilisation, afin de proposer un accompagnement juridique complet, à toutes les étapes de la procédure.

LES DÉFIS À RELEVER

- L'augmentation des demandes « tardives » d'assistance juridique et de représentation, c'est-à-dire des demandes faites après qu'une requête initiale a été injustement rejetée, sans qu'un·e avocat·e n'ait jamais été impliqué·e ;
- Le coût prohibitif de la représentation en justice, qui pèse lourdement sur le budget d'ELA, alors que la représentation est aujourd'hui un élément indispensable de l'accès à l'asile ;
- L'augmentation du nombre d'affaires relevant de la compétence des tribunaux d'Athènes.

Tarifs indicatifs des frais de procédure devant la Cour administrative d'appel (couverts par ELA⁶) :

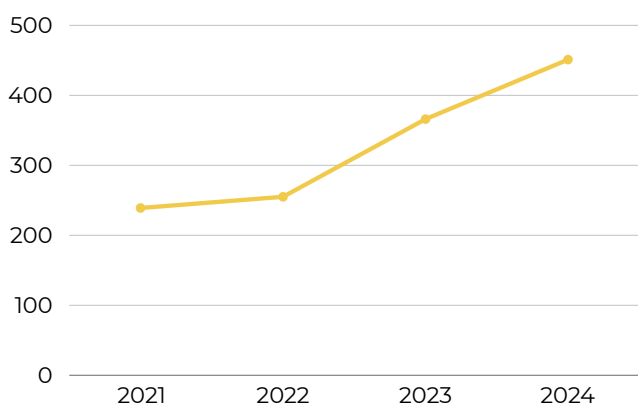
Mesures provisoires	135 €	Notification par huissier	43,40 €	Droits de plaidoirie	203 €
Requête en annulation	267 €	Procuration notariée	50-70 €	Dépôt d'un mémoire complémentaire	85 €
Coût moyen d'un recours : 505 €			Coût d'un recours avec plaidoirie : 708 €		

Projet #2

Nos objectifs :

- Comblar le déficit de services juridiques dans la région du nord de la Grèce
- Fournir une assistance à chaque étape de la procédure d'asile
- Sauvegarder les droits des demandeur·ses d'asile pendant la procédure d'asile
- Améliorer l'équité de la procédure d'asile en contestant les décisions mal motivées et en tenant les autorités de l'asile responsables

2024 EN CHIFFRES :



Dossiers pris en charge par les avocates d'ELA depuis 2021

- +26%** de procédures prises en charge par l'équipe par rapport à 2023
- +58%** de préparations aux entretiens d'asile
- +240%** de procédures de recevabilités prises en charge
- +80%** de procédures de réexamen prise en charge

Principale évolution 2023/2024: Afin de mieux représenter nos dossiers en appel, une des avocates de l'équipe était basée à Athènes. Nous avons ainsi gagné en efficacité, et amélioré la qualité de notre représentation. Nous n'avons pas pu poursuivre la collaboration après juillet 2024, faute de financement.

Les activités :



Consultations individuelles et soutien juridique pendant les procédures d'asile



Préparations et accompagnements aux entretiens d'asile

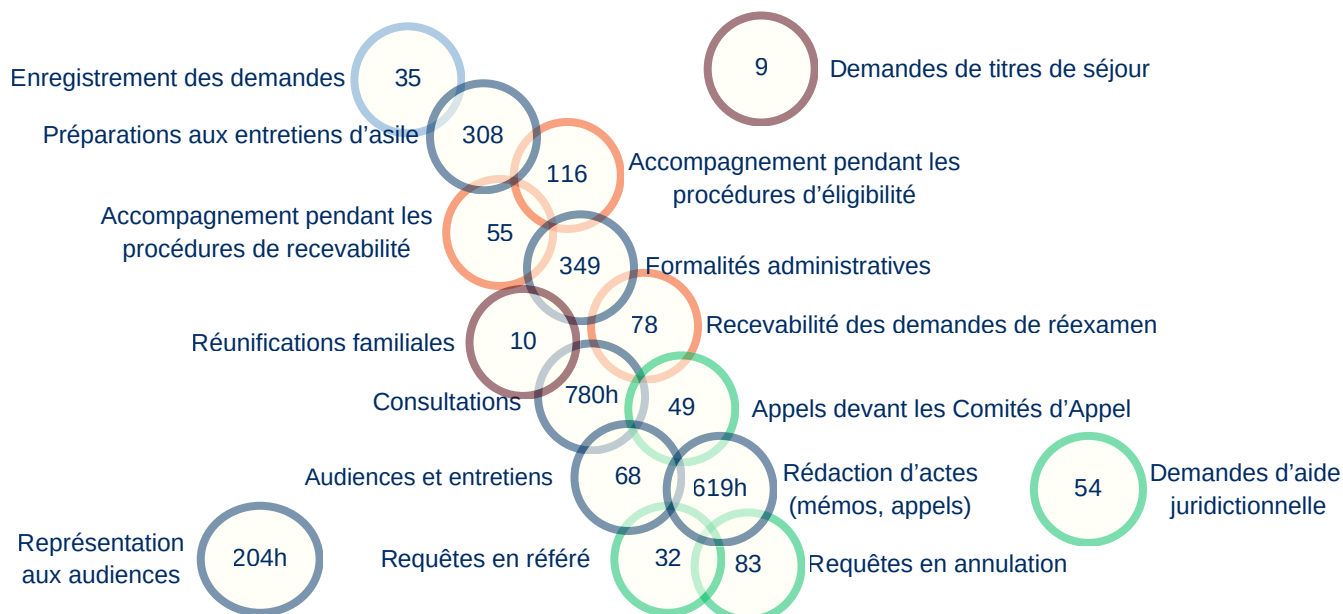


Représentation et plaidoirie en appel devant les autorités compétentes



Défense des droits individuels via le contentieux de principe

Aperçu des procédures prises en charge en 2024



Bilan et rétrospective de l'année

L'année 2024 a été dévastatrice pour les droits des personnes déplacées en Grèce, par la dégradation des conditions d'accueil, le délitement du tissu associatif et la démultiplication des obstacles à l'asile. Les **entraves à l'asile** sont aujourd'hui **omniprésentes** à toutes les étapes de la procédure, qu'il s'agisse :

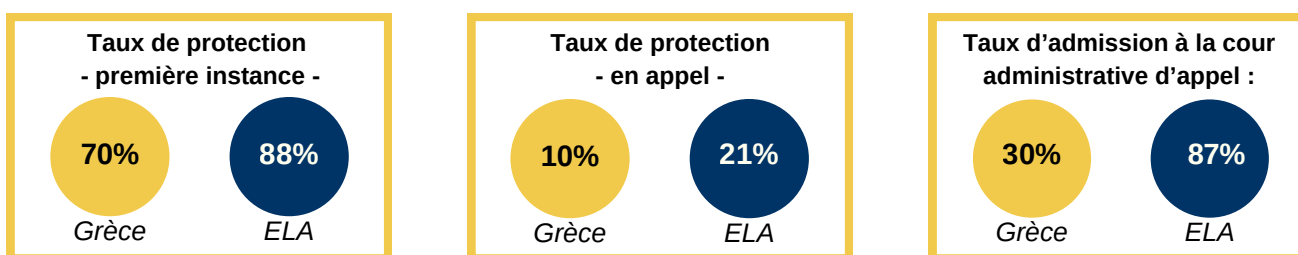
- de l'extension des procédures permettant aux autorités de déroger à l'examen au fond des demandes d'asile, et de les rejeter après un **simulacre de procédure**. Les personnes sont alors contraintes de déposer une seconde demande d'asile, soumises à des procédures plus strictes et à l'issue incertaine ;
- des difficultés persistantes à déposer une demande d'asile, conséquences des dysfonctionnements multiples des outils digitaux censés faciliter le dialogue avec les services de l'asile ;
- de l'absence d'interprétariat la majeure partie de l'année, faute de moyens affectés par les autorités ;
- de la normalisation de la détention *de facto* des demandeur·ses d'asile, peu important leurs vulnérabilités, dans des **sites sordides et surpeuplés**, sans accès à des soins médicaux ou psychosociaux.

Les difficultés insurmontables qui en découlent plongent les demandeur·ses d'asile dans les limbes juridiques, sans statut, sans papier et sans abris, les précipitant inexorablement dans la précarité, vulnérables aux trafics et aux abus. Paradoxalement, de moins en moins de structures interviennent au soutien des demandeur·ses d'asile. Pour notre association, les obstacles sont aussi légion : la **distance géographique** d'abord, les **besoins accrus**, mais aussi la **complexité des procédures**, l'augmentation des rejets abusifs et donc, forcément, des procédures en appels, plus chronophages. Nous avons grand peine à répondre à toutes les demandes d'assistance juridique que nous recevons. 12% des demandes ont ainsi dû être rejetées cette année, faute de disponibilité et de ressources pour les traiter. Or, les possibilités de renvois vers d'autres structures sont chaque année plus limitées. Les dossiers qui nous arrivent ont connu **des semaines voire des mois d'errance** sans soutien adapté, impactant de façon irréversible leur issue et les chances de voir octroyer une protection. Nous savons également que les personnes que nous ne pouvons pas soutenir ne trouveront probablement pas d'avocat·e, ce qui place notre équipe dans une situation impossible.

Dans ces conditions, le travail des avocat·es d'ELA (et d'ailleurs), est plus que jamais essentiel, pour garantir un accès effectif à l'asile et faire barrage à ces pratiques abusives.

Indicateurs	2021	2022	2023	2024
Personnes accompagnées	513	503	543	723
Avocat·es et juristes déployé·es	7	10	13	14
Consultations fournies	437	738	706	904
Dossiers pris en charge	239	255	366	451
Dépôt de demandes d'asile	10	31	44	35
Procédures de recevabilité prises en charge	30	50	39	133
Procédures d'éligibilité prises en charge	68	75	84	116
Appels soutenus	11	46	50	49
Requêtes en annulation	13	36	61	83
Requêtes en référé	13	29	32	32

Notre programme juridique et les résultats atteints depuis 2021



Comparatif des taux de protection : les taux en Grèce vs. les taux d'ELA en 2024 ⁷

7. Taux grecs, sources : [Rapport annuel 2024](#) du Ministère grec de l'asile et des migrations. Les taux d'ELA concernent les personnes représentés par l'association, lorsqu'une décision a été prise par les autorités. N.B. Les appels sont des procédures où la représentation par un avocat est obligatoire. Tous les taux indiqués concernent donc des procédures avec avocat.

Immersion dans notre action

Musa* est un jeune homme originaire d'Érythrée, arrivé en Grèce en février 2024 où il a demandé l'asile. Il a été contraint de quitter son pays par crainte d'être conscrit de force dans l'armée érythréenne. Il ne voulait pas servir dans l'armée d'un gouvernement autoritaire, qui a tué ses parents lorsqu'il avait 8 ans.

Sa demande d'asile a été rejetée en première et deuxième instance parce que les autorités chargées de l'asile ne croyaient pas qu'il était érythréen. Musa n'aurait pas été en mesure de fournir des informations adéquates sur l'Érythrée et sur sa vie là-bas, si bien que les autorités l'ont déclaré éthiopien.

Le cas de Musa n'est pas exceptionnel : il est l'un des (trop) nombreux ressortissants érythréens considérés à tort comme éthiopiens, entraînant le rejet de la demande d'asile. Le problème se pose au tout début de la procédure, lorsque les demandeur·ses déposent leur demande d'asile en Grèce : les autorités procèdent à l'évaluation de la nationalité du·de la demandeur·se, et inscrivent une nationalité différente de celle déclarée par la personne. Malheureusement, cette pratique est répandue et les avocates d'ELA ont traité des dizaines de cas similaires au cours de l'année écoulée. Le cas de Musa est particulièrement choquant, car contrairement aux autres, lui n'a jamais été en Ethiopie.

En outre, et alors qu'elles préparaient l'appel devant le tribunal administratif, les avocates d'ELA ont découvert que l'affaire était entachée de nombreuses violations de garanties procédurales qui, malheureusement pour Musa, ont eu un impact majeur sur l'issue de l'affaire. Par exemple, Musa n'a jamais bénéficié des services d'un interprète lors de l'examen initial de sa nationalité à Lesbos. Il n'a donc pas pu s'exprimer à ce stade pourtant critique de la procédure. Plus tard, après que la demande de Musa a été rejetée pour la première fois, il a demandé à bénéficier de l'aide juridictionnelle pour faire appel. Le recours déposé par l'avocat de l'aide juridictionnelle a été immédiatement rejeté comme irrecevable car trop général et vague. Le recours ne faisait référence à aucun fait ou élément spécifique qui permettrait de distinguer l'affaire d'une autre. Une fois de plus, Musa a été débouté, sans que son cas ne soit réellement examiné.

ELA a pris en charge son dossier et fait appel. Nous espérons que l'affaire de Musa sera enfin entendue dans son intégralité et que les risques auxquels il est exposé seront reconnus par les autorités.

Amani* est une mère célibataire irakienne avec quatre enfants que nous représentons à ELA. Victime d'un mariage forcé, elle a fui Mossoul en 2014 lorsque l'État islamique a pris le contrôle de la ville. En 2015, alors qu'elle était enceinte de son quatrième enfant, son mari a disparu. Seule avec ses enfants, elle a passé 10 ans dans un camp de réfugié·es du nord de l'Irak.

Amani a dû surmonter d'énormes défis en tant que mère célibataire élevant 4 enfants dans un camp de réfugiés. En l'absence du père, elle n'a pas pu déclarer la naissance de son nouveau-né. Elle a également été victime de harcèlement sexuel. En outre, les conditions de vie dans le camp étaient épouvantables et ses enfants étaient privés de toute forme d'éducation. Amani et ses enfants ont demandé l'asile en Grèce en 2024 et vivent actuellement dans un autre camp de réfugiés.

Cette affaire, la situation d'Amani et des enfants, m'a profondément touchée. En Grèce, les demandeurs d'asile irakiens bénéficient d'un taux de protection très faible. Mais si cette famille était renvoyée, elle n'aurait nulle part où aller et serait confrontée à des traitements inhumains et dégradants. Amani, mère célibataire, serait victime de discrimination de la part de l'État et de la société. Ses deux filles aînées risqueraient, comme elle, d'être mariées de force. Quant à la plus jeune, qui n'a jamais reçu d'acte de naissance, elle est de fait apatride. Ils présentent tous différentes formes de vulnérabilité et sont exposés à différentes formes de persécution. Amani a passé son entretien d'asile en Grèce le 20 janvier 2025 et la décision n'a pas encore été rendue. J'espère que la protection leur sera accordée afin qu'ils puissent enfin quitter les camps de réfugié·es et commencer une vie normale.

**Les prénoms ont été changé.*

Plaidoyer et communication

Etat des lieux

Un virage politique et social majeur est en train de se produire en Europe, entraînant une normalisation de la rhétorique hostile à l'égard des demandeur·ses d'asile et des migrant·es. Les dispositifs européens et nationaux en matière d'asile ont été durcis, et le nouveau pacte européen sur l'asile et les migrations est particulièrement sévère, encourageant les traitements inhumains et la détention à grande échelle dans toute l'Europe. Malheureusement, ce changement a déjà eu des effets désastreux sur les droits de l'Homme et les vies humaines. En tant qu'expert·es des questions liées à l'asile, nous constatons une tendance inquiétante à la désinformation et à l'instrumentalisation dans les discours public, ainsi qu'une augmentation des propos racistes et haineux. En outre, le débat politique est complètement déconnecté des réalités de l'asile aux frontières de l'Europe, dont nous sommes les témoins au quotidien.

Les besoins identifiés

Dans cet environnement hostile, il est essentiel de rendre publiques des informations quantitatives et qualitatives fiables sur le droit et les procédures d'asile. Ces données une fois décryptées démontrent clairement comment le droit d'asile est vidé de sa substance et les demandeur·ses d'asile, instrumentalisés.

En tant qu'organisation, nous occupons une position privilégiée : nous avons accès à la fois à des informations opérationnelles mais aussi une connaissance approfondie des politiques européennes en matière d'asile. Notre objectif est de contribuer à un discours public plus sain et plus pragmatique par le partage d'analyses bien documentées au grand public, de nos connaissances pratiques et de notre ingénierie juridique avec nos pair·es en Europe et au-delà.

Nos objectifs

- ⊗ **Partager des informations fiables et actualisées sur le cadre juridique de l'asile**
- ⊗ **Améliorer la compréhension du public sur l'asile, ses facteurs déclencheurs et ses réalités cachées**
- ⊗ **Sensibiliser à la question de l'accès équitable et digne à l'asile en Europe**
- ⊗ **Améliorer le cadre juridique de l'asile par le biais de contentieux stratégiques et de soumissions ciblées aux parties prenantes.**

Qu'entend-on par « plaidoyer » et « contentieux stratégique » ?

Au sein d'ELA, nous œuvrons en faveur de procédures d'asile plus équitables et pour le respect de la dignité des personnes, quelle que soit leur origine. Nous plaçons pour que les personnes exilées soient défendues, représentées et surtout entendues, à une époque où elles sont constamment invisibilisées. Nous cherchons à faire évoluer les politiques, les mentalités et comportements hostiles.

Le contentieux stratégique ou d'impact fait partie de nos activités de plaidoyer. Il complète nos services juridiques et se distingue de la représentation individuelle. Le contentieux stratégique implique la sélection minutieuse de cas, illustrant des violations particulièrement graves et systémiques de droit. S'en suit le développement d'une stratégie juridique visant à contester les pratiques ou règles incriminées, visant in fine à réaffirmer des droits bafoués. En bref, un litige est stratégique lorsqu'il fait progresser les droits d'un individu, mais aussi ceux du plus grand nombre. L'approche est toujours centrée sur la personne, mais l'objectif est un changement systémique, au delà de la reconnaissance des droits d'un seul individu.

Projet #3

Les activités :



Communication hebdomadaire sur les médias sociaux



Lettre d'information bimensuelle couvrant les dernières actualités



Participation à des réseaux locaux et européens, conférences et séminaires



Défense des droits des exilé·es par le contentieux stratégique



Contentieux stratégique
initié par l'association



3 contributions écrites



6 campagnes de
communication

En 2024, notre équipe a accru ses activités de sensibilisation aux problématiques rencontrées par les personnes déplacées en Grèce et de plaider en faveur de changements systémiques. Dans un contexte toujours plus hostile, nous œuvrons en faveur de procédures d'asile plus équitables et respectueuses de la dignité des personnes, quelle que soit leur origine. Nous plaçons pour que les personnes exilées soient défendues, représentées et entendues. Nos actions sont réparties en trois strates :

- 1 Développer le contentieux stratégique et le partage de bonnes pratiques à destination des professionnel·les du droit ;
- 2 Documenter et interpeller sur les violations des droits des exilé·es et de leurs défenseur·ses ;
- 3 Sensibiliser un public non aguerri au droit d'asile et aux atteintes qui lui sont portés.

1 Le contentieux stratégique

En 2024, notre équipe s'est investie plus que jamais dans le contentieux stratégique, identifiant et menant de front de nombreux litiges devant les instances grecques, dans des dossiers illustrant des violations de droit particulièrement graves.

Deux dossiers à l'issue positive

Le 20 juin 2024, nous avons célébré notre **deuxième victoire à la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)**. Un jeune homme LGBTQ de Sierra Leone, survivant de la prostitution infantile, a vu sa première demande rejetée, le laissant sans logement, sans nourriture et sans accès aux soins médicaux. Notre équipe avait déposé une requête en annulation, toujours en cours d'examen aujourd'hui. Cette personne ayant un besoin urgent de soins médicaux, et sa requête en référé pour récupérer sa carte de demandeur d'asile étant toujours, nous avons introduit une requête auprès de la CEDH afin d'alerter sur la situation dramatique de cette personne et les denis de droits dont elle était victime, et qu'elle reçoive des soins adéquats. Nous avons reçu une décision positive le 20 juin. Après de nombreux échanges entre la Cour européenne et le tribunal administratif d'Athènes, ce jeune homme a finalement reçu sa carte de demandeur d'asile, ainsi qu'un logement et une assistance médicale.

**Les prénoms ont été changé.*

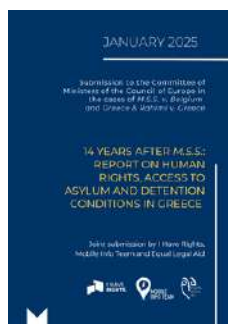
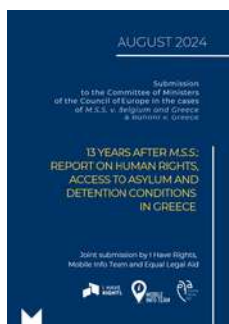
Abel* est érythréen, pays qu'il a fui pour l'Éthiopie, juste après la guerre d'indépendance. Orphelin à 7 ans, il vit seul dans des conditions précaires. Abel est tigrinya, une communauté persécutée en Éthiopie. Ne pouvant obtenir de papier, Abel a été détenu plus de 20 fois. Chaque détention a donné lieu à un déchaînement de violence. Abel a demandé l'asile en Grèce en juillet 2023. Lors de son entretien d'identification, l'agent a écrit qu'il était éthiopien. Il s'agit d'une pratique illégale⁸ : si un personne demandant l'asile n'a pas de papier, c'est sa nationalité déclarée qui compte. Or deux nationalités figurent à son dossier : l'une « présumée » (éthiopienne) et l'autre « déclarée » (érythréenne). Sa demande d'asile a donc été rejetée au motif qu'elle n'était pas crédible, car sa nationalité déclarée n'était pas sa véritable nationalité.

Son avocate a fait appel de cette décision dans le cadre de l'important effort de contentieux stratégique mené par ELA sur les évaluations erronées de nationalité d'erythréen·ne·s. En juillet 2024, Abel a finalement été reconnu comme réfugié.

8. Voir également le témoignage d'Athina sur l'affaire de Musa* en page 15.

2 La documentation des atteintes aux droits des exilé-es

Les contributions et rapports



Deux rapports d'enquête soumis au Conseil de l'Europe, août 2024 et janvier 2025

I Have Rights, Equal Legal Aid et Mobile Info Team ont conjointement présenté au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe deux rapports documentant les lacunes persistantes dans les conditions d'accueil et les procédures d'asile en Grèce. Le Comité des ministres contrôle chaque année l'exécution de l'arrêt historique M.S.S. c. Belgique et Grèce, ayant donné lieu à la condamnation de la Grèce pour les conditions indignes d'accueil des demandeur-s d'asile le 21 janvier 2011. 14 ans plus tard, la Grèce ne s'est toujours pas conformée à la décision de la Cour et les violations de droit persistent, documentées par nos 3 associations.



Contribution au rapport 2024 de l'agence de l'UE (à paraître)

Le rapport annuel de l'AEUA présente un aperçu des développements intervenus dans le domaine de l'asile aux niveaux régional et national. Le rapport comprend en outre les perspectives de diverses parties prenantes, notamment des experts des pays de l'UE+, et des organisations de la société civile.

Les interventions et événements

Le 13 mai, la projection de notre docu-série au cinéma Olympion de Thessalonique a pris la forme d'un "ciné-débat" au cours duquel notre équipe a répondu aux questions du public, averti et profane, venu en nombre.

Début juin, la directrice et la chargée de communication de l'association ont animé un atelier sur le plaidoyer et la communication en matière de droit d'asile, lors du **congrès international** organisé par la Fondation Heinrich Böll de Thessalonique, "**Shipwrecked: Rethinking migration and asylum in Europe**".



Fin juin, notre association était invitée à participer pour la deuxième fois à la 25ème édition du **festival anti-racisme de Thessalonique**. Cette année, les organisateurs du festival ont tenu à projeter notre docu-série en plein air, lors du deuxième jour du festival.

En septembre, notre association a tenu un stand lors du festival "**Connected we stand**" de Thessalonique. Le festival promeut les actions culturelles, environnementales et sociales locales et avait invité cette année une centaine d'organisations de la société civile - dont ELA - à présenter leur travail.

En novembre, la directrice de ELA a participé au webinaire "**The Borders from within: The EU external borders, a mirror to European migration policies**" (*les frontières de l'intérieur : les frontières extérieures de l'UE, miroir des politiques migratoires européennes*), organisé par l'association Center for legal aid Bulgaria. Elle y a présenté le cadre légal de l'asile en Grèce, reflété dans les dispositifs du pacte européen sur la migration et l'asile.

Immersion dans notre action

Maitham*, iranien, marié et père de deux enfants, a participé en août 2022 à une manifestation contre le code vestimentaire strict imposé aux femmes par le régime iranien (hijab) et en faveur des droits des femmes. Cette manifestation a été brutalement réprimée par la police. Maitham a été battu et a failli être arrêté, mais d'autres manifestants ont réussi à l'arracher des mains de la police. Sur les lieux de son passage à tabac, Maitham a perdu son téléphone portable. La police l'a retrouvé ainsi que ses données personnelles. Ils le recherchaient le soir même, d'abord à son domicile, puis à celui de son père. Maitham a réussi à échapper à l'arrestation et à quitter l'Iran. Peu après, les médias internationaux ont commencé à publier les premières brèves sur les pendaisons de manifestants condamnés à mort, accusés par le régime iranien d'attaques contre les forces de sécurité et d'« inimitié contre Dieu » (moharebeh).

Maitham a demandé l'asile en Grèce, mais sa demande a été rejetée. Le Comité d'appel a d'abord considéré que son récit était crédible à tous égards, citant des sources internationales fiables décrivant les persécutions subies par les personnes participant aux manifestations en Iran en août et septembre 2022. Le Comité fait référence aux arrestations de milliers de manifestants par la police iranienne, à leur emprisonnement, à la torture et aux exécutions. Puis, faisant preuve d'une incohérence sans précédent, le Comité conclut que Maitham n'a aucune raison de craindre des poursuites car son engagement politique ne justifie pas l'emprisonnement, la torture ou l'exécution. Sa demande d'asile a été rejetée et les autorités de l'asile ont ordonné son renvoi forcé vers l'Iran.

Il est choquant que les autorités grecques nie le caractère autoritaire du régime iranien. Hommes et femmes de tous âges y risquent des persécutions, l'arrestation, l'emprisonnement, la torture et même l'exécution, à chaque manifestation. Avec l'aide des avocats de l'ELA, Maitham a fait appel de la décision, demandant le réexamen de son cas. La décision du tribunal n'a pas encore été rendue. Présument du bien-fondé de sa requête, la Cour a cependant accordé à Maitham une protection temporaire en ordonnant au service d'asile de suspendre son retour forcé en Iran.

J'ai rencontré Selam* lors d'une des premières permanences juridiques auxquelles j'ai participé avec ELA. Selam est originaire d'Éthiopie, il appartient à la tribu Amhara. En août 2023, un nouveau conflit a éclaté entre les milices Amhara et les forces gouvernementales éthiopiennes. La haine raciale contre les Amhara s'est intensifiée et les forces gouvernementales les ont pris pour cible, procédant à un nettoyage ethnique. Dans ce contexte politique général, Selam a été arbitrairement arrêté, détenu et torturé par les autorités éthiopiennes, et la maison familiale a été démolie. Des sources internationales indiquent qu'au cours de la même période, les maisons de dizaines de milliers de familles amhara ont été vandalisées et que des milliers de citoyens amhara ont été emprisonnés et torturés pour des motifs raciaux.

Malheureusement, les autorités grecques de l'asile qui ont mené les entretiens et statué en première et deuxième instance n'étaient pas au courant de la situation en Éthiopie au printemps 2023. Ils n'ont donc pas suivi le récit de Selam, estimant que ce qu'il disait était incohérent.

Lors de notre première rencontre, Selam nous a présenté la décision de rejet de sa demande d'asile. Il était désespéré, car la date butoir pour faire appel était dépassée. Cette décision lui avait été notifiée par courriel, mais sans-abri, il n'avait pas accès à une connexion internet et ne l'avait pas vue à temps.

Avec le soutien de l'équipe d'ELA, Selam a fait appel auprès du tribunal administratif, demandant l'annulation de la décision de rejet et un réexamen de son dossier, sur la base de données actualisées. La décision du tribunal n'a pas encore été rendue. Dans l'intervalle, la Cour lui a accordé une protection temporaire et ordonné au Service d'asile de suspendre son retour forcé et de continuer à lui fournir la protection dont bénéficient les demandeurs d'asile. En même temps, Selam a décidé d'introduire une nouvelle demande d'asile, en espérant avoir une deuxième chance et enfin obtenir le statut de réfugié.

**Les prénoms ont été changé.*



Projet #3

3 Sensibilisation au droit d'asile

Notre docu-série "Perdu.es dans les limbes"

L'importance de libérer la parole des réfugié-es

En tant qu'avocat-es en droit d'asile, nous recevons chaque jour des témoignages de personnes en exil. Outre les persécutions et les difficultés qu'elles ont subi dans leur pays d'origine ; outre le voyage meurtrier et traumatisant qu'elles ont entrepris pour atteindre les côtes européennes, ce qui nous frappe le plus, ce sont les **incessants obstacles juridiques délibérément dressés** sur leur chemin pour les empêcher d'accéder à toute forme de protection et de justice. En pratique, ce système est **méticuleusement conçu pour les faire échouer**. Alors que tout se joue derrière les portes closes des camps de réfugié-es et des services de l'asile, nous avons souhaité briser ce mur de silence et permettre aux personnes accompagnées par l'association de raconter avec leurs propres mots leurs parcours en Grèce.

Grâce aux efforts et au dévouement de onze participant-es, de toute l'équipe d'ELA et du réalisateur Sideris Nanoudis, et avec le soutien de la Fondation Heinrich Böll Thessalonique, notre projet vidéo "**Lost in a legal maze**" (*Perdus dans un labyrinthe juridique*) a vu le jour.

En novembre 2023, ces onze personnes, soutenues par les avocates d'ELA ont retracé, face caméra, leur calvaire juridique. Refoulements, difficultés d'interprétation, manque d'informations, rejets abusifs, sont quelques-uns des nombreux obstacles auxquels i.elles sont confrontées chaque jour. À ce combat permanent pour prouver leur persécution et les raisons de leur exil, s'ajoutent le mépris de l'administration, et la frustration de vivre dans des limbes juridiques, sans papier et sans-abri. Cette situation les plonge inexorablement dans la précarité, les rendant vulnérables à la traite d'êtres humains et aux abus.



Prise de vue lors du tournage © Sideris Nanoudis, 2024.



« Quand j'étais avec vous, je me sentais rassurée. »

Avec notre partenaire, nous avons organisé l'événement de lancement de "**Lost in a legal maze**" à Thessalonique le 13 mai, avec la projection exclusive des 11 épisodes, suivie d'une séance de questions-réponses au cinéma Olympion. La projection s'est déroulée à guichet fermé, devant un public très réceptif. Nous sommes particulièrement reconnaissant-es à **Aisha** et à **Michael***, deux des participant-es à la docu-série, présent-es avec nous pour la projection, **d'avoir pris la parole pour expliquer leur situation personnelle** et partager leur frustration avec le public. Après l'événement, Aisha, l'une des participantes, nous a écrit : "*C'était un vrai plaisir, j'ai passé un excellent moment avec vous. Quand j'étais avec vous, je me sentais rassurée. C'était comme si j'avais des gardes du corps qui veillaient sur moi. Je n'avais peur de rien. C'est pourquoi je n'ai pas eu peur de m'exprimer en public. Vous étiez tous et toutes à mes côtés. Alors merci !*"

*Les prénoms ont été changé.

En marge de l'évènement, la docu-série a fait l'objet d'une **campagne de communication sur les réseaux sociaux**, en amont des élections européennes du 9 juin. Nous souhaitons que cette série contribue à réhumaniser les personnes en exil, et pouvoir la diffuser auprès d'une audience large, dans un format court et accessible à un public non averti. Les 11 épisodes, montés en film documentaire, ont également été projeté à **Berlin**, à **Bruxelles** et une deuxième fois à Thessalonique. Nous remercions les soutiens et bénévoles d'ELA à l'initiative de ces projections.



La bande-annonce de la docu-série

Les autres publications et campagnes



Droits en péril, justice en action

En décembre 2024, nous avons uni nos forces avec quatre organisations partenaires et lancé une campagne de sensibilisation et de levée de fonds collective. Nos cinq organisations sont engagées dans la lutte pour les droits des exilé-es et combattent les injustices systémiques pour garantir un accès effectif au droit en Grèce.



Pourquoi est-il toujours urgent de soutenir les exilé-es en Grèce, novembre-décembre 2024



Le procès des droits de l'Homme

1. La criminalisation des exilé-es
 2. La criminalisation de la solidarité
 3. Le pacte sur l'asile
- août 2024



Les femmes et les filles face au système d'asile grec,

Journée mondiale des droits des femmes, mars 2024



Journée mondiale des réfugié-es

Milo*, interprète auprès des exilé-es depuis 9 ans, évoquent les défis auxquels il a été confronté, juin 2024

Les newsletters bimensuelles

- En février : Quand la justice est au rendez-vous
- En mars : Le pacte sur la migration et l'asile, une menace pour les valeurs européennes
- En mai : Notre docu-série "Lost in a legal maze" (Perdu-es dans les limbes) ou l'importance de libérer la parole des exilé-es
- En juillet : A droite toute pour l'Europe, vers l'intensification de l'externalisation de l'asile
- En septembre : les 4 ans d'ELA
- En novembre : Un quotidien "chaotique et indigne", pourquoi est-il toujours urgent de soutenir les exilé-es en Grèce (partie 1)
- En décembre : Droits en péril, pourquoi est-il toujours urgent de soutenir les exilé-es en Grèce (partie 2)



Développement

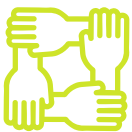
En 2024, notre équipe a créé et consolidé ses partenariats formels et informels, participé à des réseaux de coordination et de plaidoyer, et développé ses compétences en participant à des formations ciblées.

Formations professionnelles



- **Mars 2024 : Formation [Airtable](#) pour optimiser la gestion et le reporting d'ELA**
Notre chargée de finances a suivi un programme intensif d'un mois sur les fonctionnalités d'Airtable, un puissant outil no code. Grâce à cette formation complète, notre responsable a amélioré notre efficacité et nos outils en matière de reporting, de levée de fonds et de gestion des données.
- **Avril 2024 : Formation sur la sensibilisation à la traite des êtres humains - [ONG A21](#)**
- **Mai 2024 : Formation sur le modèle d'assistance juridique thérapeutique - [AMERA](#)**
Les bénévoles d'ELA ont suivi une formation de 3 jours à Athènes, visant à améliorer les pratiques des avocat.es vis-à-vis de personnes vulnérables et de mieux comprendre les défis liés à la santé mentale, tels que la re-traumatisation ou le traumatisme vicarien.
- **Mai 2024 : Formation sur la protection des droits fondamentaux des femmes migrantes**
Cette formation de 2 jours, dispensée par l'Association des avocates européennes (EWLA) dans le cadre du [projet "FULFIL"](#) (cofinancé par l'UE), vise à équiper les avocat.es des compétences nécessaires pour exploiter le potentiel de la Charte des droits fondamentaux de l'UE et mieux protéger les femmes migrantes.
- **Septembre 2024 : Formation sur le rôle des instances judiciaires dans le contentieux de l'asile**
Cette formation de 2 jours était dispensée par l'Université de Bologne, dans le cadre du [projet "ACCESS"](#), financé par l'UE. Via une approche socio-juridique, ACCESS analyse les décisions des tribunaux relatives à l'asile, et notamment si les jugements contribuent à en restreindre l'accès.
- **Octobre 2024 : Conférence [ODYSSEUS](#) sur le pacte européen sur la migration et l'asile**
Cette conférence de 2 jours réunissait des chercheurs, juges, avocats et juristes européens à l'Université Libre de Bruxelles afin d'examiner les changements à venir dans la législation européenne.
- **Novembre 2024 : Formation sur les premiers soins psychologiques - [projet "PANDORA"](#)**
- **Octobre et décembre 2024 : Séminaires sur le pacte européen sur la migration et l'asile**
Ces séminaires dispensés par [ACCESS](#), aux praticiens du droit, ont pour objectif d'approfondir les dispositions du pacte et de comprendre leur impact sur l'accès à l'asile et le rôle des tribunaux.

Partenariats opérationnels



Cette année encore, nos partenaires nous ont accueilli dans leurs centres communautaires à Ioannina, Kavala, Lagkadiakia, Polykastro et Thessalonique, pour que nous puissions y informer les demandeur.ses d'asile dans des conditions optimales. Un grand merci à [Be Aware And Share \(BAAS\)](#), [Habibi.works](#), [Northern Lights Aid](#), [the Intereuropean Human Aid Association \(IHA\)](#), [Wave](#), [the Open Cultural Center](#), [Mediqualiteam](#) et [Mobile Info Team](#) pour leur accueil et leur soutien.

Réseaux



ELA est membre de divers **groupes de travail et de coordination** en Grèce, notamment le groupe de travail national en matière de plaidoyer, les réunions juridiques mensuelles du HCR à Thessalonique et Athènes, ou encore le [Legal Aid Network](#), réseau de 9 organisations d'aide juridique aux exilé.es en Grèce. Ces groupes et réseaux sont des forums d'échanges nécessaires et pertinents, permettant le partage de connaissance et bonnes pratiques et l'organisation d'actions de plaidoyer communes.



En juin 2024, nous avons eu l'honneur de recevoir le **Prix Medici for Equity**, **décerné par le cabinet d'avocats parisien Medici**, qui récompense et soutient les projets luttant contre les discriminations.

Situation financière en 2024

Budget 2024
286 380 EUR

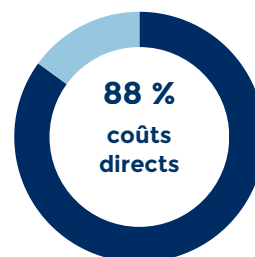
Dépenses réelles 2024*
279 560 EUR

Financements reçus
258 748 EUR

Taux d'absorption
98%

Les **coûts directs** sont indispensables à la mise en oeuvre du programme et de l'objet de l'association : défraiement des bénévoles, salaires des équipes, honoraires des avocats, frais de justices, de déplacements, ou encore loyers et charges afférentes à la location du bureau.

Les **coûts indirects** sont les frais administratifs, ne contribuant pas directement aux activités de l'association, mais essentiels à sa survie et au respect des obligations légales qui lui incombent.



Dépenses par catégories

60 %
Prestations juridiques



16 %
Plaidoyer et réseau



11 %
Fonctionnement



9 %
Recherche de fonds



En 2024, de nombreuses entités partenaires ont renouvelé leur soutien et leur confiance au projet porté par ELA, auxquelles se sont ajoutés de nouveaux financeurs :

18 fondations et autres entités

Les Fondations Gratitude, Pour un Autre Monde (PAM), Grand Orient de France (GODF), Un Monde Par Tous (UMPT), le Fonds Inkermann, le Secours Catholique, Choose Love, le Fonds pour les Droits Humains Mondiaux, le CCFD-Terre Solidaire, Humanity Now, Project Elpida, GLS Treuhand, Solidaritee, Unifor Social Justice Fund, Haella et le Fonds Lush UK. enfin le Barreau de Marseille et le Fonds Medici for Equality.

Merci tous·tes les personnes, entités, partenaires et mécènes soutenant notre projet !

Nous remercions en particulier nos **donateurs** : Ben, Benjamin, Emmanuel, Evripidis, Geoggrey, Hélène, Jan, Katherine, Nicolas, Robin, Thierry et Toni.

Enfin nous sommes infiniment reconnaissants envers **tous·tes les bénévoles** ayant travaillé d'arache-pied à nos côtés en 2024 : Aisha, Ali, Anne, Bianca, Charles, Christos, Claudine, Divan, Golnoosh, Helena, Henrique, Isaline, Ismail, Jan, Laura, Lina, Mariem, Mohamad, Nathalie, Nasia, Ola, Onur, Qareshi, Rais, Said, Simon, Sofia, Tamim et Yonas.



Equal Legal Aid

Association loi de 1901

N°RNA : W595035578

9 rue des fabricants, 59100 Roubaix

[Site internet](#) · [Dons en ligne](#) · [Contact](#)

[Facebook](#) · [Instagram](#) · [LinkedIn](#)

La procédure d'asile en Grèce

